



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS



Promotion Santé Valais  
Gesundheitsförderung Wallis



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

10 novembre 2016

### Campagne de sensibilisation aux particules fines

**(IVS).- Le Service de la protection de l'environnement et Promotion Santé Valais s'allient pour une action innovante de sensibilisation et d'information à la problématique des particules fines, soutenue par la Commission cantonale de l'hygiène de l'air. Grâce au partenariat avec l'Association valaisanne des maîtres ramoneurs du Valais, plus de 60'000 allume-feux seront distribués gratuitement aux propriétaires de chauffages à bois durant les trois prochaines années. L'objectif est d'allumer correctement son feu afin de limiter les émissions polluantes.**

Les particules fines PM10 mesurées dans l'air sont de diamètres inférieurs à dix micromètres. Elles se composent de particules primaires directement émises dans l'air par divers processus comme la combustion ou l'abrasion et de particules secondaires qui se forment dans l'air à partir de gaz polluants. Les particules fines restent en suspension dans l'air et de par leurs petites tailles pénètrent profondément dans les voies respiratoires et déclenchent des réactions inflammatoires. Ces effets néfastes engendrent des bronchites, toux, asthmes, maladies cardio-vasculaires voire cancer du poumon. Il a été estimé que les particules fines sont à l'origine de plus de 3700 décès prématurés chaque année en Suisse et que près de 40% de la population est exposée à des valeurs excessives.

Les véhicules à moteur et les chauffages à bois figurent parmi les principales sources de particules fines. La politique énergétique et climatique suisse favorise l'utilisation du bois comme combustible afin de réduire les gaz à effets de serre comme le CO<sub>2</sub>. Il est donc impératif que l'utilisation du bois soit bien maîtrisée et ne porte atteinte à la qualité de l'air. Les installations de chauffage doivent donc répondre à l'état de la technique et être entretenues à fréquence régulière.

Une tendance à la baisse des concentrations en particules fines dans l'air s'observe depuis dix ans. Les valeurs limites annuelles fixées par l'Ordonnance sur la protection de l'air ont été respectées pour toutes les régions types valaisannes par trois fois depuis 2010. Par contre, des dépassements journaliers sont toujours observés. Les efforts doivent être poursuivis afin de garantir un air de qualité à l'ensemble de la population valaisanne.



## **La campagne**

Le Service de la protection de l'environnement et Promotion Santé Valais (PSV) via la Ligue pulmonaire valaisanne lancent en partenariat avec l'Association valaisanne des ramoneurs (AVMR) une campagne de sensibilisation sur les particules fines. Ils proposent d'offrir à tous les détenteurs de chauffages à bois, fourneaux, potagers et cheminées de salon une boîte d'allume feux avec les indications sur la bonne manière d'allumer un feu pour éviter des fumées et émissions excessives dans l'air.

Le principe est simple, il suffit d'allumer le feu par le haut pour obtenir une réduction significative d'émission de particules fines, grâce à un meilleur apport d'oxygène lors du démarrage du feu. Les propriétaires des plus de 20'000 installations de chauffage à bois peuvent, par ce geste simple, contribuer à l'amélioration la qualité de l'air en Valais.

Cette campagne est innovante car elle ne consiste pas uniquement à informer la population mais offre un moyen simple et concret de changer ses habitudes. L'AVMR constitue une pièce maîtresse puisque ses membres remettront plus 60'000 allume-feux lors des visites régulières de contrôle et entretien des installations et se chargeront de sensibiliser les propriétaires à cette problématique.

La campagne va s'étendre sur trois ans, de 2016 à fin 2018, afin de toucher l'ensemble du public-cible.

### ***Personnes de contact:***

- ***Alain Klose, chef de Section au Service de la protection de l'environnement - 027 606 31 85***
- ***Jean-Bernard Moix, directeur de Promotion Santé Valais - 079 682 55 97***
- ***Xavier D'Amico, président de l'Association valaisanne des maîtres ramoneurs – 079 413 58 17***

### ***Note aux rédactions***

***Le rapport 2015 « Protection de l'air en Valais - Mise en œuvre du plan cantonal de mesures et qualité de l'air en Valais » peut être téléchargé sous [www.vs.ch/air](http://www.vs.ch/air), rubrique « Actualités, rapport ».***

***Plus d'informations sous <http://www.liguepulmonaire.ch/fr/preserver-les-poumons/qualite-de-lair/poussieres-fines.html>***